

Plan de sortie de crise : parier sur la jeunesse

Parmi toutes les actions à engager pour sortir de la crise, la FSU revendique un plan d'envergure et coordonné pour la jeunesse. A l'image de ce qui est fait pour différents secteurs économiques, l'État doit soutenir les services publics notamment ceux de l'éducation et de la recherche, de l'insertion, de l'orientation, de la formation, du sport, de l'éducation populaire, de la culture, de la justice et de l'animation par un investissement massif pour permettre à tous les jeunes de se former, de s'émanciper, de trouver une place dans la société et le cas échéant de pouvoir accéder à un emploi durable dans les années à venir.

La période de crise a révélé et creusé des inégalités que ce plan doit combattre par une action déterminée qui redonne une ambition pour la jeunesse, un avenir désirable dans une société plus juste et écologiquement soutenable.

Le présent texte présente des mesures immédiates et d'autres de plus long terme. Il n'a rien de définitif et ne prétend pas faire le tour de la question. Mais nous sommes convaincu-es que l'avenir du pays se joue dans la place qu'il parvient à faire aux jeunes. Syndicalistes engagé-es dans divers secteurs travaillant avec et pour la jeunesse, donc avec le regard de professionnel-les nous versons ces propositions au débat public.

1. Quelle école pour quelle société ?

Notre projet est celui d'une école et d'une université émancipatrices au contraire des ministres qui continuent d'avancer dans leurs objectifs. Individualisation des apprentissages et des parcours pour mieux faire accepter les inégalités, externalisation et privatisation des missions éducatives confiées à des officines privées comme « Agir pour l'école » ou à l'extérieur du service public d'éducation, développement de l'enseignement et d'un suivi des élèves à distance en lieu et place du présentiel... sont les leviers mis en avant au prétexte de lutter contre les inégalités. Des choix qui ne sont pas sans conséquence sur les personnels et les élèves, les étudiant-es, leurs familles notamment les plus défavorisés et qui accroissent les inégalités sociales et territoriales.

Multipliant les annonces contradictoires depuis le début de la crise sanitaire (« les écoles ne fermeront pas », la « continuité pédagogique » est prête, tous les élèves qui le veulent vont pouvoir revenir, etc.), le ministère de l'Éducation nationale a aussi profité des crises sanitaire, sociale et économique et du confinement de la population pour avancer sur ses réformes éducatives réactionnaires vers une école encore plus inégalitaire. Loin de soutenir l'action de ses personnels, engagé-es depuis le début pour maintenir le lien éducatif et pour combattre avec leurs propres moyens la difficulté et la rupture scolaires, il insulte les personnels en laissant entendre qu'aux côtés de quelques méritant-es, il y a aussi des fainéant-es qui ne travaillent pas depuis mars.

À l'opposé de ces discours et de cette politique irresponsables, la FSU affirme qu'il faut d'urgence un plan massif, coordonné, déterminé et ambitieux pour la jeunesse, alors que la période de crise a révélé et creusé des inégalités scolaires et sociales.

La situation inédite (confinement, puis retour partiel à l'école) est exceptionnelle et transitoire, elle a donné lieu à un engagement fort de la part des personnels comme des élèves pour

maintenir le lien éducatif coûte que coûte. Cette situation ne peut et ne doit donc en aucun cas devenir pérenne.

Mesure 1 - Renoncer aux suppressions de postes ou fermetures de classes pour cette rentrée et mettre en œuvre de façon urgente un plan de recrutement supplémentaire de personnels, en commençant par un plan de titularisation de tou-tes les non titulaires, des pré recrutements massifs, le réemploi des non titulaires, le recours aux listes complémentaires, l'admission de tous les admissibles aux concours dont les oraux n'ont pas pu se tenir. Des moyens sont indispensables pour construire les réponses nécessaires.

La crise aura mis en lumière l'urgence de recrutements supplémentaires conséquents pour répondre à cette situation inédite.

Un grand service public ne peut fonctionner continuellement sur des « bricolages » où les personnels sont incités en permanence à compenser les manques humains et financiers. Un plan d'investissement et de création de postes est urgent, de façon à améliorer l'encadrement des élèves et des étudiant-es ainsi que les conditions d'enseignement et d'étude.

C'est indispensable si nous voulons répondre à la situation inédite dans laquelle nous nous trouvons, de cohortes entières d'élèves pour lequel-les l'école au sens où nous l'entendons s'est terminée le 13 mars, et ne reprendra au mieux que le 1^{er} septembre 2020 : ces élèves doivent pouvoir être pris-es en charge dans des groupes classes allégés dès la rentrée et dans les années qui viennent. Par ailleurs, les réformes éducatives de ces vingt dernières années se sont à chaque fois soldées par une diminution du temps scolaire et/ou des heures d'enseignement. Ces heures, qui vont manquer cruellement à partir de la rentrée prochaine, doivent être rendues aux élèves et aux étudiant-es.

Pour relever le défi de démocratisation scolaire dans un contexte aussi difficile, c'est aussi d'enseignant-es concepteur-trices mieux formé-es dont nous avons besoin. Les moyens accordés aux INSPE doivent être abondés, et les réformes engagées par le ministre quant au recrutement et à la formation des enseignant-es (arrêté master, nouveaux concours, nouvelle architecture de la formation) doivent être abandonnées.

Recruter plus d'enseignant-es et mieux les former est une nécessité, mais ce sont aussi les personnels de vie scolaire (pour les collèges et lycées) et les agent-es d'accueil et d'entretien, et tous les personnels des équipes pluri professionnelles qui manquent au bon fonctionnement quotidien des écoles et établissements et que le projet de loi 3D prévoit de décentraliser aux départements.

Cette crise, en ce qu'elle a engendré des dégradations sanitaires et sociales, a été source incontestable d'inégalités scolaires, en conséquence les actions des infirmier-es, des assistant-es de service social, des psychologues de l'Éducation nationale tout comme les enseignant-es spécialisé-es doivent être renforcées en urgence et au long cours. Du temps de concertation inclus dans les services est également une nécessité car le suivi des élèves va réclamer une prise en charge étroite et concertée, en équipe pluri-catégorielle. Il est urgent d'augmenter les recrutements et de doter ces personnels de moyens matériels pour travailler dans des conditions professionnelles et non avec leurs moyens personnels dans du bricolage continu.

L'appartenance à la communauté éducative des ATTEE, ATSEM et des personnels des secteurs périscolaire et technique relevant du versant territorial de la Fonction publique doit se traduire par la reconnaissance effective de leurs missions indispensables auprès des élèves

dans les lycées, collèges et établissements scolaires. C'est pourquoi elles doivent rester dans le champ couvert par les services publics et ne sauraient être externalisées.

Mesure 2 - Des aménagements nécessaires à la rentrée prochaine quoi qu'il arrive

Quelles que soient les conditions de rentrée, les élèves auront eu 4 mois de scolarité compliquée de mars à juin 2020 ou pour certains une interruption scolaire de 6 mois en comptant les vacances d'été.

Sont donc nécessaires pour 2020-2021 des consignes nationales transitoires d'aménagement des enseignements et des programmations s'appuyant sur les cycles. Cela ne saurait se résumer à des heures supplémentaires occasionnelles ni à des dispositifs d'aide occasionnelle pensés en dehors de la classe sous couvert d'individualisation (« AP », « soutiens », « stages » pendant les vacances, autant de dispositifs impuissants à résoudre les difficultés scolaires), ni à des « révisions », extrêmement ennuyeuses et stigmatisantes pour des élèves qui se sont senti-es à la fois investi-es dans le distanciel et laissé-es pour compte par un mode d'enseignement discriminant). Tout en rappelant notre refus du contrôle continu comme outil de certification, il faut anticiper une organisation des examens et concours réfléchie et adaptée pour maintenir les épreuves nationales, auxquelles la FSU rappelle son attachement.

Une réflexion sur les aménagements des enseignements (avec une attention particulière pour la voie professionnelle – où l'entreprise ne peut prendre la place de l'école comme cela a pu être le cas dans l'Enseignement agricole par l'envoi des élèves en stage en fin de confinement), des cursus (pour les CAP notamment), des programmes et examens doit être menée pour garantir une culture commune ambitieuse, laquelle ne saurait se réduire aux fondamentaux tels que souhaités par le ministre de l'Éducation nationale. En aucun cas les aménagements ne peuvent être renvoyés au local.

A plus long terme, la FSU demande la remise à plat des programmes actuels au profit de savoirs émancipateurs (étant entendu que les savoirs recouvrent également les savoirs techniques et professionnels), à rebours de l'école du socle qui justifie actuellement un grand nombre de dégradations et de déréglementations.

Dans le 1^{er} degré, les équipes doivent être libres de transformer par exemple les dédoublements en « plus de maîtres que de classes » ou tout autre organisation jugée pertinente par le conseil des maîtres, la réflexion sur les contenus d'enseignement et les progressions doit s'appuyer sur une relance du fonctionnement en cycles ; les pressions et injonctions à coup de guides et autres vade-mecum doit (enfin) céder la place à la confiance faite aux professionnel-les qui élaborent leur enseignement. Les enseignant-es spécialisé-es et les psychologues de l'Éducation nationale des RASED doivent prendre toute leur place dans ces organisations à même de réduire les inégalités scolaires. Les formateurs-trices doivent être totalement disponibles sur le terrain pour aider les équipes à construire les réponses, les « plans » (français ou maths) prescrits par le ministère avant la crise doivent être abandonnés. Les évaluations nationales standardisées ne doivent pas avoir lieu, la prescription de « réponses standardisées » qu'elles entraînent étant plus que jamais déconnectée des besoins des élèves.

Mesure 3 - Réaffirmer le caractère obligatoire de l'école

Le choix du gouvernement d'un retour en classe sur la base du volontariat des familles conduit, contrairement à l'objectif affiché, à ce que les élèves présent-es ne soient pas ceux ou

celles qui justement s'en étaient le plus éloigné-es. La FSU considère l'école comme un facteur essentiel de justice sociale. C'est pourquoi elle demande l'abandon de toute forme de volontariat des familles et des élèves, que ce soit pour la scolarité obligatoire ou pour les lycéen-nes ou étudiant-es inscrit-es dans un cursus.

Mesure 4 - Un plan d'urgence pour les élèves porteurs de handicap

Leur situation a été et reste particulièrement complexe, le confinement créant des difficultés spécifiques. Les limites d'une politique qui affirme des principes sans garantir les moyens nécessaires à leur effectivité sont à nouveau perceptibles dans leurs conséquences tant sur les élèves et leurs familles que sur les personnels intervenant auprès de ces élèves. La reprise scolaire ne pourra se contenter de l'affirmation d'un droit égalitaire que nous défendons sans aucune ambiguïté mais qui doit disposer de conditions nécessaires à sa mise en œuvre, tant du point de vue de la protection des élèves concernés, que de celui des ambitions de leur réussite scolaire, ainsi que des conditions des exercices professionnels.

Mesure 5 - L'enseignement, c'est en présentiel

L'enseignement à distance a creusé les inégalités sociales d'accès aux apprentissages, de par les difficultés liées à l'équipement des familles, à leur lien avec l'école, à leurs conditions de vie. Il a dégradé les apprentissages, voire les a rendus impossibles. La perte des interactions sociales et pédagogiques, des organisations didactiques, des moments formels et informels nuit à tou-tes les élèves et impacte particulièrement les élèves et étudiant-es des milieux populaires. La « personnalisation des apprentissages » n'est pas facilitée par la distance, qui tout au contraire renforce la difficulté à diagnostiquer les besoins et le suivi de chaque élève ou étudiant-e. Par ailleurs, le distanciel a justement fait apparaître la nécessité d'un cadre collectif pour que des apprentissages soient conduits avec succès. Il a empêché les élèves d'accéder librement aux assistant-es de service social, infirmières et psychologues de l'Éducation nationale, les privant ainsi de certains de leurs droits ; être écouté-es, protégé-es et accompagné-es librement au sein des établissements scolaires, sans que leur famille (ou les personnes qui en ont la charge) en soit nécessairement informée.

De ce fait, le confinement a accéléré et amplifié le décrochage des élèves pour lesquels il était déjà difficile de maintenir le lien scolaire en présentiel malgré les efforts des équipes.

Mesure 6 - Le 2S2C n'est pas la solution, il doit être retiré

La situation exceptionnelle a favorisé des réponses mises en place dans l'urgence et sans concertation. Le dispositif 2S2C proposé sur le temps scolaire est une externalisation des enseignements et une remise en cause des rythmes.

En effet, la FSU est très critique vis-à-vis de ce dispositif qui revient à externaliser une partie des missions de l'école : la délégation d'enseignements aux collectivités territoriales ou aux associations signifie le renoncement de l'Éducation nationale à assurer cet enseignement et ne peut qu'induire de graves inégalités territoriales. Le temps scolaire doit être dissocié du temps périscolaire : les activités culturelles, sportives et artistiques, fussent-elles d'excellente qualité et menées en partenariat avec des enseignant-es, ne peuvent qu'être complémentaires et non s'y substituer. Les nécessités impératives de mobilisation de moyens exceptionnels pour augmenter les effectifs accueillis sans déroger au protocole doivent rester limitées à des activités qui ne se confondent pas avec les enjeux de programme et qui ne préemptent pas les lieux d'enseignement (salles de classe, CDI, installations sportives). La neutralité de leurs

contenus, conformément aux principes légaux du Code de l'Éducation devra être garantie. La FSU s'oppose à la mise en place de ce dispositif.

De même, en conseillant les personnels de faire appel aux associations contre les violences familiales et à la MGEN pour le soutien au personnel, le ministre externalise les missions de ses personnels sociaux et de ses PsyEN au lieu de fournir les moyens pour les renforcer.

Mesure 7 - Réformes en cours ou en projet, à revoir

Moratoire, suppression ou réexamen des nombreuses réformes éducatives en cours : directeurs d'école, éducation prioritaire, lycées, orientation, baccalauréat, entrée dans l'enseignement supérieur, LPPR (loi de programmation pluri annuelle de la recherche), SNU (Service National Universel), obligation de formation, apprentissage, formation tout au long de la vie, santé scolaire, formation initiale et continue, INSPE, loi Blanquer, suppression des seuils dans l'Enseignement agricole...

2. Former et qualifier tous les jeunes

Mesure 8 - Répondre par la formation aux enjeux de transitions écologiques

L'éducation scolaire et péri-scolaire, la formation initiale, continue et professionnelle doivent préparer nos sociétés à répondre aux défis que nous posent les dérèglements climatiques et l'effondrement en cours de la biodiversité. Les programmes nationaux du premier et du second degré doivent répondre aux attentes des jeunes générations soucieuses de leur avenir, en intégrant l'analyse de notre modèle de développement responsable du réchauffement climatique et de la crise environnementale. L'éducation doit permettre une réelle émancipation des élèves, à l'éducation nationale et à l'enseignement agricole public, l'affirmation chez eux d'un esprit critique par la transmission de savoirs, savoir-faire et capacités d'analyse pour contribuer à des alternatives porteuses de solutions d'avenir, du niveau local à l'échelle internationale.

La formation professionnelle et continue, en lien avec un plan massif de création d'emplois « climat », l'aide à l'installation pour de jeunes agriculteurs-trices et la revalorisation des métiers manuels nécessaires à la transition de nos sociétés, doivent dès maintenant être engagés par le développement des formations utiles à la bifurcation écologique de nos sociétés.

Mesure 9 - Mettre le service public au cœur du pilotage des politiques de formation professionnelle

Le développement de la formation professionnelle des jeunes, des demandeur-euses emploi et des salarié-es qui doit être un élément essentiel dans le plan de relance de l'activité économique, mais aussi de changement de société. Ils doivent être les moteurs des changements de mode de production, de transformation, de commercialisation et de consommation dans un objectif de transition écologique.

Les services publics doivent garantir l'accès à la formation de tous les publics.

Mesure 10 - Pour une formation professionnelle et initiale pilotée par le service public d'éducation

La situation des apprenti-es, maintenu-es dans les entreprises durant la période de confinement, puis l'application du protocole sanitaire du Ministère du travail au sein de certains établissements (notamment par le biais des CFA et UFA) ont mis en évidence le transfert d'une partie de la formation initiale aux mains du seul Ministère du travail et tous les dangers que ce transfert fait peser sur la formation professionnelle dans sa globalité.

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018, n'a pas été pensée dans ce contexte, on le voit bien actuellement sur la question de l'apprentissage. Il faut donc revenir sur cette loi notamment sur la mise en concurrence de voies et organismes de formation.

Le nouveau plan pour l'apprentissage ne répond pas à cette problématique de fond. Les mesures incitatives à l'embauche d'apprenti-es risquent de créer un effet d'aubaine pour les entreprises qui préféreront embaucher des apprenti-es « gratuit-es » à la place de jeunes déjà formé-es qui vont devoir attendre pour entrer sur le marché du travail. L'apprentissage n'est ni la solution pour l'entrée dans l'emploi des jeunes déjà formé-es, ni la solution pour les jeunes peu ou pas qualifié-es, très éloigné-es de l'emploi qui auront statistiquement moins de chance de trouver une formation, la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation restant plus difficile pour elles et eux.

L'apprentissage doit redevenir une formation professionnelle initiale. Le financement au contrat doit être abandonné et la qualité de la formation doit être réellement contrôlée notamment par les Ministères concernés (Éducation Nationale, Agriculture...). Les conditions de formation et de travail des apprenti-es doivent être améliorées. Les CDI en apprentissage doivent devenir la norme afin d'éviter les effets d'aubaine pour les entreprises.

Mesure 11 - Mettre en œuvre une réelle obligation de scolarisation des 16-18 ans

La mise en œuvre de dispositifs de lutte ou de remédiation au décrochage scolaire, comme la nouvelle obligation de formation, prévue par la loi du 5 septembre 2018, doivent s'inscrire dans un objectif de scolarisation de tous les jeunes jusqu'à 18 ans et s'appuyer sur des structures publiques et donc sortir de la logique de marché. Les ministères en charge de l'éducation et de la formation doivent réellement s'investir non seulement dans la prévention mais aussi dans le traitement du décrochage qui va augmenter avec la crise sanitaire et la mise en place du confinement. La mise en œuvre de cette obligation ne doit pas être renvoyée d'une part à une simple information aux familles et d'autre part aux partenaires extérieurs de l'École par la mise en œuvre d'actions de formation. Le service public d'Éducation doit doter tous les établissements d'équipes pluri-professionnelles permettant de s'appuyer à l'interne sur les compétences de ces professionnels-les pour lever les causes à l'origine du décrochage (relation à l'école, histoire familiale, difficultés psycho-sociales, ...). Le service public d'éducation doit mettre en place des formations qualifiantes pour les publics « décrochés » et des solutions d'accès à la qualification en lien avec les réseaux publics en particulier les GRETA et CFPPA. Les plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs doivent continuer à faire l'objet d'un pilotage partagé entre l'Éducation nationale et la Région dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation, et le travail essentiel des directeurs-trices de CIO doit être reconnu. Les missions des MDLS, à qui on demande toujours davantage, doivent être maintenues et leurs moyens augmentés. La question de l'orientation est aussi primordiale pour ne pas laisser des jeunes sur le côté. Elle doit s'inscrire dans un processus continu, visant à lever les freins des déterminismes en tous genres en s'appuyant sur les PsyEN au lieu de les faire disparaître progressivement. Elle doit proposer un éventail large de formations et ne pas être accolée aux desiderata du patronat local.

Mesure 12 - Mettre en œuvre et développer le service public de l'insertion

L'effondrement économique qui s'annonce va avoir inévitablement des impacts sur l'emploi et donc sur l'insertion des jeunes et notamment des plus fragiles (pas ou peu diplômé-es souvent issus de milieux défavorisés). Les jeunes en voie d'insertion ou déscolarisé-es seront les premiers impacté-es par cette nouvelle crise économique. Le confinement a eu un impact négatif sur ces jeunes. Il va augmenter le décrochage scolaire ainsi que les ruptures de formation (contrat d'apprentissage, de professionnalisation). L'augmentation du nombre de personnes en recherche d'emploi pourrait avoir comme effets de reléguer les publics les plus éloignés de l'emploi au second plan, de rendre les invisibles encore moins visibles. Dans ce contexte l'État, à travers notamment des missions locales, doit mettre en œuvre et développer le service public de l'insertion.

Mesure 13 - Pour un droit d'accès des jeunes à la santé

Pendant la période de confinement, l'accès aux soins des jeunes a été dégradé : accès à la contraception ou à l'IVG entravé, prise en charge de la souffrance psychique empêchée ou partielle, difficultés d'accès aux soins en général...

Les jeunes, et principalement les mineur-es, ne doivent pas être oublié-es dans la réforme du système de santé en cours de discussion dans le cadre du Ségur de la santé. La FSU considère que des dispositifs de soins et de prévention (notamment primaire) ascendants et facilitateurs doivent être renforcés et particulièrement au sein de l'Ecole, un de leur principal lieu de vie.

La FSU est convaincue qu'un accès précoce à la prévention et aux soins est un élément essentiel au service de la jeunesse et à la protection de l'enfance.

13.1 Renforcement de la prévention, de la proximité et de l'accès aux soins au sein des établissements d'enseignement scolaire

L'accès aux consultations sans formalités, libres et gratuites, réalisées par des infirmier-es EN-ES à la demande des jeunes scolarisé-es, doit être reconnu comme un droit des jeunes. Ces consultations doivent être élargies dans les possibilités offertes, tant au niveau des soins que pour la prévention ou la prise en charge des conduites à risques et des accompagnements psychologiques grâce à la présence renforcée des PsyEN dans les établissements. Leur dimension partenariale est également à accentuer. L'aspect financier ne doit pas être un frein aux possibilités de consultations, creusant encore plus les inégalités sociales et de santé existantes.

La politique éducative sociale et de santé du MEN, dont l'objectif ambitieux vise un égal accès à la réussite scolaire, doit être renforcée et réaffirmée comme une mission à part entière de l'Ecole. Pour être menée à bien, cette politique doit être placée sous la gouvernance pleine et entière du MEN et définie à partir des besoins des élèves et étudiant-es. Les Parcours Educatifs de Santé (PES) et les CESC d'établissements, qui invitent à la participation des Elèves et à la responsabilité de l'ensemble de la communauté scolaire, doivent être maintenus et renforcés. La FSU défend une conception de la Santé à l'Ecole émancipatrice, ascendante et participative et surtout non hygiéniste, médicalisante et/ou prescriptive. Elle s'oppose aux préconisations de la cour des comptes visant à regrouper médecins, infirmiers, assistants de service social et PsyEN dans un service de santé scolaire dans le projet de les décentraliser.

13.2 Renforcer l'accès à la prévention et aux soins adaptés pour toutes et tous

Les services publics de la santé sont aujourd'hui exsangues ce qui rend difficile l'accès à certains accompagnements tels que la pédopsychiatrie, l'orthophonie, la santé affective et sexuelle mais aussi plus généralement le repérage et l'accompagnement précoce des problématiques de santé chez l'enfant et l'adolescent-e. C'est pourquoi la FSU revendique des moyens supplémentaires pour les services publics de prévention et de soins tournés vers la jeunesse, dont le renforcement des structures et des dispositifs de PMI ainsi que la politique éducative sociale et de santé de l'Education nationale.

3. Parier sur toutes les jeunesses

La France, pourtant signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dont on célèbre les 31 ans cette année, continue de bafouer les droits des enfants du fait de politiques publiques insuffisamment protectrices, voire discriminatoires, pouvant porter atteinte à leurs conditions de vie. Ces politiques sont régulièrement dénoncées notamment dans les rapports du Défenseur Des Droits (DDD) et condamnées par la cour européenne des Droits de l'Homme. La FSU demande à ce que l'État se plie aux recommandations du Comité des droits de l'enfant chargé de l'application de la CIDE.

Les conséquences sont désastreuses : 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté (1 sur 5) et 30 000 sont sans domicile fixe, 100 000 sont non scolarisés. Certains territoires sont sacrifiés (Guyane, Mayotte, Seine-Saint-Denis...). Les dotations globales de fonctionnement (DGF) versées par l'État aux Départements pour assurer ses missions d'aide sociale à l'enfance sont nettement insuffisantes et la situation de certains territoires est dégradée, voire catastrophique. Face aux manques de moyens, les Départements font le choix de recourir aux logiques de marché en lançant des appels d'offre et en recourant aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Ces CPOM poussent les opérateurs à toujours plus de compétitivité au détriment des objectifs de protection de l'enfance.

Faute de moyens pour les services de prévention et une vision rétrograde de l'autorité parentale, la France n'est que le 56^{ème} pays à avoir enfin adopté une loi contre les violences éducatives ordinaires : en 2018, 110 000 enfants enregistrés comme victimes de violence, une période de confinement qui a vu augmenter de 56% les appels au 119 et une augmentation de 30% du nombre d'informations préoccupantes adressées par le 119 aux services départementaux de protection de l'enfance ainsi qu'une augmentation de 87% de la demande aux départements d'intervenir en urgence.

Environ 80 % des enfants vivant en bidonvilles et en squats ne sont pas scolarisés, mais c'est aussi le cas d'enfants vivant en habitat précaire, en hébergement d'urgence, voire dans la rue.

Les jeunes de 18 à 25 ans ne bénéficient pas de droits au RSA.

Mesure 14 - Renforcer tous les services et structures de prévention, de protection de l'enfance et de la jeunesse (ASE, PJJ, SSFE...) ainsi que les structures de soins, renforcer la protection sociale

Protéger la jeunesse c'est lui garantir des conditions et un cadre de vie sécurisant et épanouissant. C'est aussi assurer dès le plus jeune âge : sécurité, bien-être physique et psychique. Pour cela, la FSU exige un changement radical de politiques publiques permettant

d'accompagner des personnes et des familles vers une sortie de l'exclusion, de la pauvreté et du mal-logement.

Une protection de l'enfance sanctuarisée

La FSU revendique des moyens conséquents et la sanctuarisation de la protection de l'enfance qui ne doit plus être soumise aux logiques de marché.

Il est nécessaire de maintenir la prise en charge des jeunes majeur-es de 18 à 25 ans afin de sécuriser leur parcours de jeunes adultes qu'ils soient en étude, en formation ou non. Chaque enfant doit être considéré comme acteur/actrice de sa situation, sa parole doit être prise en compte pour construire son parcours.

L'éducation c'est un droit

Pour que chaque enfant puisse étudier, la FSU exige la garantie de l'accès à l'éducation à tous les enfants, et l'effectivité de ce droit, y compris pour les enfants de familles sans-papiers. Elle souhaite un plan de la lutte contre les inégalités d'accès aux apprentissages, aux savoirs, aux loisirs et à la culture. Ceci passe aujourd'hui par une réelle mise en œuvre de la gratuité de l'école (dont les fournitures et les sorties et voyages scolaires), un accès aux cantines scolaires et une alimentation de qualité, des repas bio issus de filière courte n'excluant aucun enfant pour un motif financier, une revalorisation des montants des bourses et des barèmes d'attribution ainsi que la prise en compte dans l'année de la dégradation des situations familiales, un accès au numérique. La gratuité des transports collectif de proximité est un impératif autant social qu'écologique et doit être mise en œuvre à la rentrée pour l'ensemble des jeunes en situation d'études ou de travail. La FSU demande qu'un plan d'ampleur de lutte contre la fracture numérique soit initié en faveur de la jeunesse avec les dotations de moyens nécessaires, sans que cela implique une quelconque imposition de pratiques (livres numériques, télé-enseignement...) ou de normes (imposition d'un télétravail, temps en distanciel compté...). Dans le cadre de l'enseignement/apprentissage, l'accès à de nombreux supports et outils modifie la relation au savoir des enseignant-es et des apprenant-es, qui mérite donc d'être questionnée. Par conséquent, l'usage pédagogique du numérique doit rester à l'initiative des équipes enseignantes, sans contrainte, pression, lobby. Le rôle et l'usage de ces outils numériques doivent être systématiquement discutés et concertés.

Les loisirs et les vacances sont aussi un droit

Le confinement a rendu visible que les loisirs (pratiques d'activités physiques, sportives, culturelles, amateurs, clubs nature, accueils péri et extra scolaires ...) et les vacances collectives étaient des espaces et des temps d'éducation dont l'absence renforçait les inégalités. Tous les jeunes doivent pouvoir accéder à des temps et des espaces où se construisent de l'émancipation et du pouvoir d'agir.

Le dispositif vacances apprenantes conçu dans l'urgence, sans concertation avec les acteurs n'est qu'un outil de communication éloigné des besoins humains et matériels du secteur. Il laisse entendre que les colonies de vacances, avant, n'étaient ni éducatives ni apprenantes.

Le droit aux loisirs et aux vacances ne se construit pas sur des détournements du code du travail, de la précarité ou sur diverses mobilisations de bonne volonté.

Pour une jeunesse citoyenne

Accompagner la jeunesse c'est aussi l'éveiller à la citoyenneté en lui permettant l'accès à la culture et aux loisirs en l'aidant à comprendre concrètement les modalités du vivre ensemble dans les espaces publics. Dans cette période de crise sociale, l'apprentissage de la participation à l'élaboration démocratique ne doit pas être oublié. Sur tous les territoires, il est

indispensable de renforcer et d'amplifier les actions d'éducation populaire. L'Etat, en coopération avec d'autres acteurs, a un rôle éminent à jouer pour maintenir ou créer une cohésion sociale et une vie démocratique renouvelée. La prévention spécialisée, par son action de médiation au plus près des jeunes et de la population doit être soutenue et développée. Elle doit avoir les moyens de mener sa mission visant à plus de lien et de cohésion sociale. Les centres socio-culturels, les espaces de soutien à la parentalité doivent être démultipliés. Ils favorisent l'accès à la culture mais aussi l'ouverture pluriculturelle. Une politique ambitieuse et volontariste doit être construite en ce sens.

Ouverture des minima sociaux aux jeunes de moins de 25 ans

Nombre de jeunes vivent en situation de précarité. Or les moins de 25 ans n'ont pas accès au RSA puisque son obtention est conditionnée au fait d'avoir occupé l'équivalent de deux ans d'un emploi à temps plein durant les trois dernières années ou avoir un enfant à charge. Ces exigences privent des milliers de jeunes, pourtant sans ressource, de ce minima social qui, loin d'être suffisant, pourrait être un filet de sécurité salubre.

Prise en compte des années d'étude pour la retraite

Mettre en place un système de prise en compte des années d'études pour le calcul de la retraite serait une juste reconnaissance des années consacrées à se former.

Mesure 15 - Mettre en place une véritable politique d'accueil et d'accompagnement des mineur-e-s et jeunes majeur-e-s étranger-ère-s

Après avoir vécu un long parcours rempli de dangers, elles et ils sont confronté-es à d'autres difficultés : obtenir un hébergement, de quoi se nourrir, accéder aux soins, à la scolarité, bénéficier d'un-e représentant-e légal-e (tutelle ou administrateur/administratrice ad-hoc), d'un accompagnement éducatif et social...

L'ASE est actuellement dans l'incapacité de les prendre en charge décemment, notamment faute de moyens suffisants. S'appliquant à un tri cynique entre mineur-es et majeur-es, une part importante des conseils départementaux bafoue la présomption de minorité et ses missions premières de protection ce qui instaure une iniquité de traitement et une discrimination évidente à l'encontre de ces jeunes. Durant la période de confinement, rien n'a été vraiment prévu pour elles et eux. Pire, sur certains territoires, les services dédiés à leur accueil et évaluation ont fermé, des hôtels les ont mis à la rue, des services d'alimentation ont cessé leurs activités, certains de ces jeunes ont été sanctionnés pour non-respect des règles de confinement (...), tout ceci venant renforcer leur précarité et leur mise en danger.

La FSU exige la remise en cause des politiques migratoires actuelles, dont le décret d'application de la Loi Asile Immigration qui instaure un fichier biométrique permettant aux départements, en lien avec la Préfecture, de remettre en cause plus facilement encore la minorité de ces enfants et de faciliter leur expulsion.

Ces dispositions s'exonèrent de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, en considérant ces mineur-es comme des étranger-es avant tout et non plus comme des enfants en danger. La FSU exige le retrait de ce fichier au profit d'une réelle politique d'accueil, de mise à l'abri immédiate et de protection de ces enfants en danger.

Mesure 16 - Pour une justice des enfants protectrice, éducative, humaniste et émancipatrice

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les gouvernements successifs mettent en place des politiques répressives à l'égard de la jeunesse parmi laquelle la plus en difficulté, rapprochant de plus en plus la justice des enfants de celle des adultes, sans tenir compte des spécificités inhérentes à l'adolescence. Ces politiques stigmatisent ces jeunes. Elles se montrent bien souvent discriminantes et excluantes. L'une des conséquences est un nombre de plus en plus élevé d'enfants privés de liberté.

Si la période de confinement a eu pour effet bénéfique de diminuer de façon significative ce nombre, sans changement radical d'orientation, les lieux de détention seront de nouveau remplis. Pour tenter d'enrayer le phénomène, le ministère de la justice a profité du cadre législatif de l'état d'urgence pour appliquer en catimini les volets « peines » de la loi de programmation justice du 23 mars 2019 aux mineur-es, poursuivant la transformation des missions éducatives et protectionnelles de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en missions de probation et de contrôle non adaptées aux enfants et adolescent-es, sous-main de justice.

La FSU rappelle qu'un enfant en voie ou en situation de délinquance est avant tout un enfant en danger. Elle revendique l'abandon du projet de code de la justice pénale des mineur-es dont l'entrée en vigueur a été reportée au 31 mars 2021, au profit d'une réforme de la justice des enfants ambitieuse intégrant la dimension civile et prônant le retour de la primauté de l'éducatif sur le répressif. Cela nécessite des moyens humains et matériels. Sur ce point, la FSU exige le redéploiement des moyens substantiels dédiés à l'enfermement vers la protection de l'enfance dans son ensemble, dont les services éducatifs de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement de la PJJ.

Mesure 17 - Prendre des mesures contre toutes formes de discriminations, le racisme et les violences policières

Une partie significative de la jeunesse subit le racisme au quotidien, victime de préjugés, de discriminations, voire de violences sur la base de ses origines, de son genre, de son physique, de son orientation sexuelle réelle ou supposée.

Les moyens nécessaires doivent être attribués aux programmes de prévention et de lutte contre les discriminations dans les établissements scolaires, où des agent-es formé-es doivent servir de personnes ressources missionnées en tant que telles pour accompagner et orienter les élèves qui en sont victimes.

Par ailleurs, une évaluation et une réflexion autour des programmes scolaires est nécessaire pour aboutir à une prise en compte satisfaisante de l'histoire, des études et des notions liées à l'esclavage, à la colonisation, au racisme, à l'oppression des femmes et des minorités sexuelles et aux combats divers pour l'égalité qui s'y rapportent. Une école qui promeut l'égale dignité de tous et toutes les élèves, futur-es citoyen-nes, à la préoccupation constante de garantir que ses contenus d'enseignement ne comportent ni oublis ni angles morts sur ces questions et transmettent des savoirs utiles à la compréhension des origines et des mécanismes de discriminations pour contribuer efficacement à leur disparition à plus long terme.

Dans les quartiers populaires notamment, les rapports entre la police et les jeunes peuvent être extrêmement conflictuels. On sait que les jeunes hommes perçus comme arabes ou noirs ont 20 fois plus de probabilité d'être contrôlés par la police que les autres. La FSU propose donc la remise d'un récépissé à chaque contrôle d'identité pour assurer la traçabilité et la transparence de la procédure. Elle demande la dissolution de la BAC. Elle préconise le retour des services de prévention spécialisés avec l'embauche massive d'éducateurs et d'éducatrices de prévention (dite « de rue ») diplômé-es et formé-es pour prévenir les conflits entre jeunes, et entre les jeunes et le reste de la population. Dans la cadre de la constitution d'un nouvel organisme indépendant de contrôle en remplacement de l'IGPN, elle est favorable à la

création et la promotion d'une plateforme en ligne permettant de déposer images et vidéos de potentielles violences policières. Elle se prononce également pour la création d'un service dédié aux discriminations touchant la jeunesse au sein de l'autorité administrative présidée par le Défenseur des droits.